



DACCORD-MEDIATION

CONTENU DE LA FORMATION

1. La singularité des juridictions administratives

- A- Le principe de séparation : l'histoire d'une émancipation
- B- La situation actuelle du principe de séparation
- C- L'organisation des juridictions administrative
- D- Recours et procédures

2. Le régime de la médiation devant les juridictions administratives

- A- Une reconnaissance relativement tardive : la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 et le décret n°2017-577 du 18 avril 2017
 - Raisons mises en avant pour justifier le développement de la médiation
 - Un début de jugement
- B- L'expérimentation d'une médiation obligatoire : décret n° 2018-101 du 16 février 2018 et ses arrêtés d'application
- C- La pratique de la médiation
 - Les contentieux concernés
 - La procédure de médiation
- D- Premiers bilans

3. Le médiateur devant les juridictions administratives

- A- Formation
- B- Recrutement
- C- Sa pratique

4. Bilan de fin de session de formation

Siège d'exploitation
8, chemin de Belbeze
31240 SAINT-JEAN

Siège social
83, rue des trente-six Ponts
31400 TOULOUSE

07 89 34 90 43

contact@daccord-mediation.fr

Association enregistrée à la Préfecture de Haute-Garonne n° W313025384

[SIRENE 880 657 325 00010](https://sirene.informations.fr/SIRENE/88065732500010)

www.daccord-médiation.com

dispensée de TVA

DACCORD-MEDIATION

MODALITES DE LA FORMATION

Objectifs :

- Connaître et comprendre le contentieux administratif
- Appréhender la spécificité de la médiation administrative
- S'exercer à la pratique la médiation administrative

Prérequis :

- Avoir suivi un cycle de formation à la médiation
- ou pratiquer la gestion des conflits en milieu judiciaire
- ou connaître le contexte administratif

Public :

- Médiateurs formés expérimentés ou débutants,
- Magistrats, Avocats, Experts, Huissiers de Justice
- Et plus généralement tout professionnel en lien avec les juridictions administratives,

Dates et lieu :

- Le vendredi 5 et le samedi 6 mars 2021
- à TOULOUSE (adresse à venir)

Coût et Financement :

- Pour les participants non membres de **DACCORD le coût est de 300€ les deux jours** payables en chèque et/ou virement bancaire à DACCORD-MEDIATION
- Le Cabinet FH Médiation & Négociation – Formation est datadocké ouvrant ainsi la formation à la prise en charge des organismes de financement des formations – y compris pour les professions libérales.



Cabinet FH Médiation & Négociation – Formation
08, chemin de Belbèze
31240 SAINT-JEAN

ID Datadock : 0080776
Numéro de déclaration d'activité : 76 31 08335 31
DIRECCTE OCCITANIE

Forme :

- La formation est prévue en présentiel.
- Les mesures sanitaires actuelles peuvent amener à moduler ce souhait de présentiel. La formation sera alors dispensée en distanciel via la plateforme ZOOM.
- Une forme mixte présentiel – distanciel pourra être envisagée.
- Groupes de 15 à 20 personnes

Evaluation :

La formation fera l'objet d'une évaluation finale des acquis des participants. Les séances alternent apports théoriques, échanges et travaux de groupe